

Synthèse de l'avancement des propositions concernant l'IDEX Toulouse
à la suite des quatre réunions du groupe de travail
GT1 - Gouvernance

Calendrier prévisionnel

Élément à mettre en place	Echéance envisagée
Comité d'Arbitrage IDEX / Comité d'affectation des ressources de l'Idex	Premier trimestre 2013
Lettre de cadrage élaborée par le PRES à l'intention du Comité d'Arbitrage IDEX	Premier trimestre 2013
Recrutement de trois directeurs sectoriels (Recherche et Formation et Relations Internationales) au PRES, avec comme missions celles liées à leur rôle au PRES, ainsi que le lancement des programmes de l'Idex	Premier semestre 2013
Mis en place du Conseil de la Communauté (/Sénat Académique)	Premier semestre 2013
Elaboration d'une charte de principes fondateurs pour la future UT	Premier semestre 2013
Elaboration des processus-projet	Deuxième trimestre 2013
Mise en place du panel d'experts	Troisième trimestre 2013
Elaboration Nouveaux statuts juridiques de l'UT	Deuxième semestre 2013
Mise en place de l'UT	2014

Eléments jugés prioritaires pour le protocole d'accord et la signature de la convention attributive

Eléments de consensus	Eléments pour lesquels il existe plusieurs visions, ou à valider
<p>Le développement de la visibilité du site, tant en externe qu'en interne, afin de favoriser des synergies entre établissements</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'UT comme vitrine du site à l'étranger • L'UT comme lieu d'échange entre les établissements du site 	
<p>Principes fondateurs pour l'UT, inscrits dans une constitution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subsidiarité • Diversité • Respect des missions du service public de l'enseignement et de la recherche • Démocratie • Transparence 	<p>Principes qui pourraient être adjoints :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solidarité • Approche territoriale • Participation • Non-concurrence • Indépendance • Responsabilité • Spécialité (l'UT n'est compétente que dans le domaines délégués par ses membres)
<p>Toulouse Tech est a minima un collège espace de projet qui respecte la diversité des composantes.</p>	<p><i>Une proposition écrite sera formulée par les participants quant aux compétences, missions, et à la structuration de Toulouse Tech.</i></p>
<p>Le principe démocratique doit être présent à tous les niveaux de l'UT (UT, Collèges, Composantes), avec une participation significative des personnels et étudiants dans la vie démocratique de l'UT.</p>	<p>Ce principe fonctionnera, dans le cadre de la Loi, avec des configurations restreintes en fonction des sujets traités, en particulier sur les questions de recrutement et de carrière des chercheurs et enseignants-chercheurs.</p>

Afin de répondre à ce principe démocratique et à assurer une cohérence entre les CA des établissements et celui de l'UT, l'élection du CA de l'UT se fera selon les modalités suivantes : élection directe couplée avec les élections des CA des établissements, avec des candidats, fléchés vers le CA de l'UT.

Afin de permettre une efficacité et une impartialité dans l'attribution des fonds Idex un Comité d'Affectation des Ressources de l'Idex / Comité d'Arbitrage Idex sera mis en place. Celui-ci ne sera composé que de membres extérieurs au site et il s'appuiera sur des experts scientifiques extérieurs choisis selon la nature des dossiers déposés.

Le Comité d'Affectation des Ressources de l'Idex / Comité d'Arbitrage Idex met en œuvre le processus de sélection et d'affectation des moyens au sein des programmes « Recherche » en cohérence avec les objectifs définis par l'UT sur la base d'une lettre de cadrage remise par le CA.

Le comité sélectionne et classe les projets au sein de chaque programme. Il soumet, pour avis conforme, ce classement et l'affectation des moyens correspondante au CA de l'UT qui peut invalider la proposition mais en aucun cas modifier le classement.

Le Comité d'Affectation des Ressources de l'Idex / Comité d'Arbitrage Idex exerce seul un pouvoir de décision dans l'allocation des moyens de l'IDEX. Il sélectionne les projets lauréats et les dote de moyens financiers à dûe proportion de leur intérêt pour le développement du site et de ses projets. Il agit dans le cadre d'une lettre d'orientation remise par le CA au Comité.

La composition du Comité d'Affectation des Ressources de l'Idex / Comité d'Arbitrage Idex se fait de la façon suivante : les établissements font une proposition ouverte d'une liste d'une vingtaine de personnes, soumise à quatre (voire plus) instances qui seront en charge de sélectionner moins d'une dizaine de membres du Comité :

- EUA
- ERC
- Académie des Sciences
- Collège de France

La composition du Comité d'Affectation des Ressources de l'Idex / Comité d'Arbitrage Idex se fait de la façon suivante : les établissements font une proposition ouverte d'une liste d'une vingtaine de personnes, soumise à cinq personnalités de très haut niveau qui seront en charge de sélectionner moins d'une dizaine de membres du Comité :

- Président de l'EUA
- Président de l'ERC
- Président de l'Académie des Sciences
- Président de l'Académie des Sciences Morales et Politiques

Président du Collège de France

Structuration et instances de gouvernance de l'UT.

Modèle 1 (voir schéma qui suit)

Précisions sur le schéma :

L'avis obligatoire (i.e. consultation obligatoire sans obligation de suivi de l'avis) devient avis conforme (consultation obligatoire, obligation de suivi de l'avis) quand il est voté aux 2/3 par le Conseil de la Communauté.

L'élection des représentants au CA se fait sur le modèle des communautés d'agglomération. Il s'agit d'une élection directe pour chaque composante ou « entité fédérée », et non pas une élection de site.

Le Conseil de la Communauté peut avoir comme mission de porter un regard social sur les actions de l'UT, en associant associations patronales, ouvrières, écologistes, etc.

Il est proposé qu'il y ait 2 ou 3 représentants des EPST au Comité exécutif.

Les directeurs sectoriels de l'UT (Formation, Recherche, Relations Internationales...) pourraient être membres du Comité exécutif.

Modèle 2 : voir présentation de Laurent Grosclaude, avec les différentes options de composition de chaque instance.

Modèle 3 :

Une structure bâtie sur le principe de subsidiarité.

Deux organes au même niveau de décision :

- Un CA représentant les institutions, les composantes de la communauté scientifique, les établissements ayant une personnalité juridique et un CA et les organismes de recherche, les collectivités territoriales, le monde

économique. La pondération se ferait en fonction du nombre d'étudiants, et l'organisation serait évolutive avec la constitution de Collèges.

- Un Conseil de Communauté, avec une logique démocratique de représentation de toutes les catégories formant la communauté : enseignants, étudiants, BIATOSS.

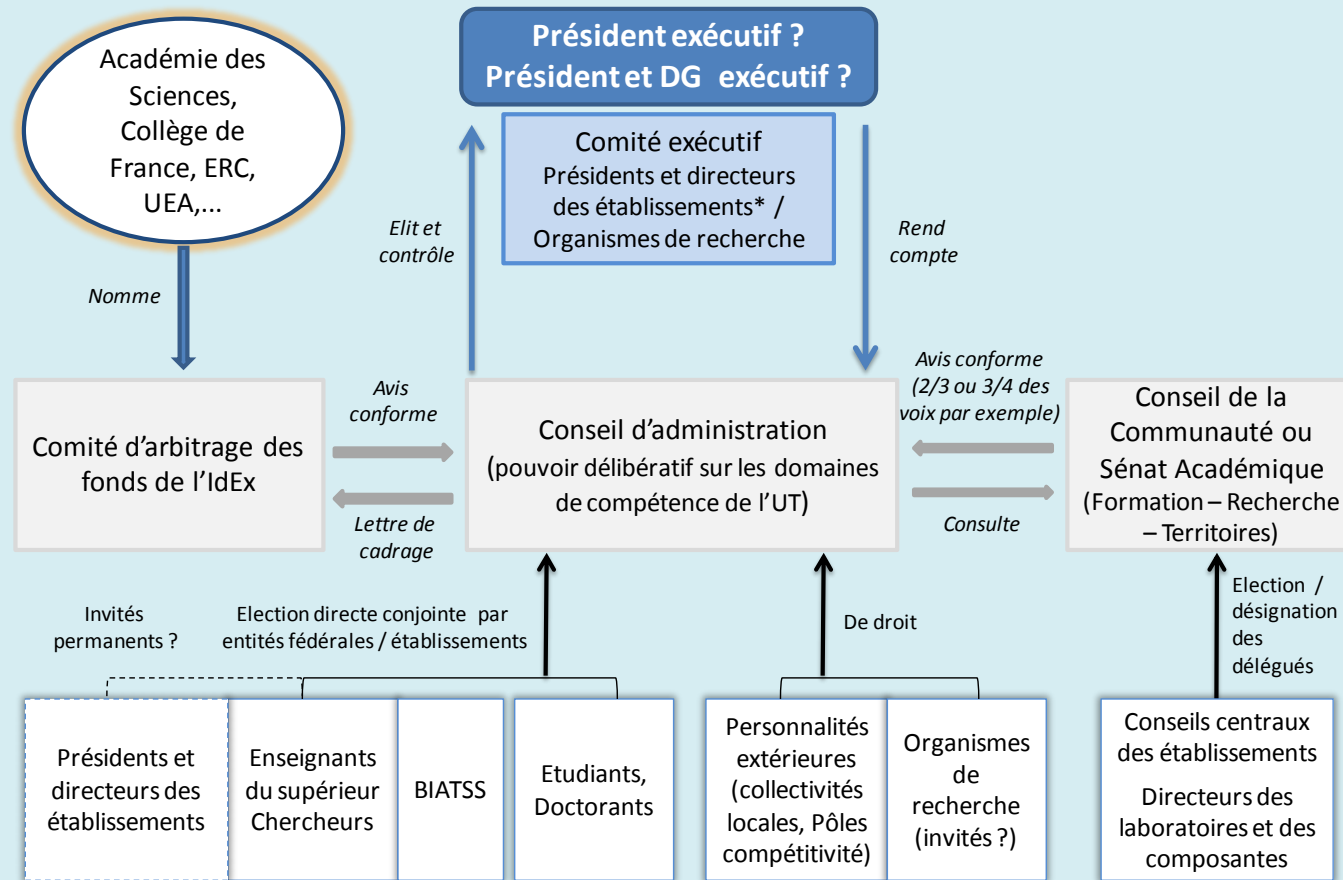
Dans ce système bicaméral il existerait des procédures de codécision, avec un organe exécutif fort, appelé Directoire. Le Directoire a une organisation collégiale, et dispose d'un DG, qui exerce le pouvoir. Le Président du CA aurait un rôle arbitral très fort, sans incarner le pouvoir.

Une autre structure, le Sénat Académique, est une émanation des CS et ds CEVU pour une part, et des représentants des pôles de recherche et de compétence. Le SA a un rôle de mise en synergie des croisements scientifiques sur le site.

L'organe d'affectation des ressources de l'Idex reste inchangé par rapport aux autres modèles.

Schéma de gouvernance du Modèle 1

Schéma de gouvernance de l'UT



Établissements* : établissements fondateurs et associés du PRES actuel (représentation tournante)

Distinction entre fonctions présidentielles et exécutives : deux modèles.

- Une séparation entre le Président et le Directeur Général
 - Le DG, recruté à l'extérieur du site sur la base d'une fiche de poste, choisi pour ses compétences

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le Président de CA a un rôle de sage et d'arbitre dans la communauté, sans rôle exécutif • Un seul rôle, équivalent à celui de PDG d'entreprise, regroupant les fonctions présidentielles et exécutives • Une troisième voie, avec un Président et un DGS, dans le cadre d'une nouvelle loi qui interviendra au printemps • Quels types de profils ne peuvent pas avoir vocation à être Présidents ou DG ? Les incompatibilités possibles peuvent inclure : le fait d'appartenir au monde académique, d'avoir exercé en Midi-Pyrénées, d'avoir eu des fonctions dans d'autres établissements du site... • Nomination par le CA à partir d'un processus de recrutement ? Election par le CA suite à une campagne ? Nomination par le MESR ?
<p>Négociation globale du budget du site pour les établissements relevant du MESR : un budget résultant de l'agrégation des budgets des établissements est négocié avec le ministère. Pour les établissements ne dépendant pas directement du MESR, il sera demandé à l'Etat de s'organiser pour assurer une cohérence interministérielle.</p> <p>Le budget négocié aura été fléché en préalable sur les différents établissements et l'UT.</p>	
<p>Le principe d'un recrutement au meilleur niveau possible est un objectif partagé par tous. Dans ce cadre, la</p>	

<p>limitation de l'endorecrutement est souhaitable au sein des communautés de l'UT, mais à des degrés variables selon les spécificités des disciplines scientifiques du site.</p> <p>Suite à la signature de la convention d'attribution, un processus de concertation doit être défini pour établir à moyen terme une charte commune qui traitera notamment de la politique de recrutement du site et en particulier des questions d'endorecrutement.</p>	<p>La charte sur laquelle s'engagera chaque établissement avant de pouvoir bénéficier des financements de l'IDEX devra préciser la limite maximum de l'endo-recrutement par champs disciplinaire. Le principe étant que les pratiques d'endorecrutement tendent vers zero en début de carrière.</p>
<p>L'amélioration de la lisibilité des formations et des structures de recherche sur le site, est un préalable au développement de la visibilité du site.</p>	
<p>Le développement d'une vision suffisamment claire de l'avenir du site pour être en mesure d'être force de proposition lors des Assises Nationales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.</p>	

Eléments à examiner après la signature de la convention attributive

Eléments de consensus	Eléments pour lesquels il existe plusieurs visions, ou à valider
<p>La constitution d'un modèle à 3 niveaux : UT, Collèges, Composantes. Mais avec des collèges, qui pourront être de nature différente.</p> <p>La stratégie de l'UT est définie à partir de ses composantes dans le cadre des principes généraux déclinés plus haut.</p>	<p>Nature des composantes, diversité de nature des collèges.</p> <p>Périmètre des collèges :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Universités existantes ? Autres ? • Distinction entre Formation et Recherche ? <p>Type de rattachement des collèges : article « 33 » et/ou « 43 »</p>
<p>L'UT est en charge de l'Idex, mais ses compétences doivent aller au-delà dans le cadre des missions déléguées actuelles et futures et de l'opération campus</p>	<p>Quelles nouvelles missions déléguées à l'UT ?</p>
<p>Le statut juridique actuel de l'EPCS est insuffisant pour la réalisation du projet. Les concertations en cours et les réformes à venir permettront de progresser sur ce point.</p>	<p>Quel statut juridique pour l'UT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • EPCS, mais qui doit devenir opérateur de l'Etat • Grand Etablissement : EPSCP dérogatoire • Université classique : EPSCP non dérogatoire • Nouveau statut juridique (cf. Assises de l'ESR)
<p>Une politique de <i>sites</i> ancrée sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des accords à développer avec les instances régionales des EPST 	<p>Faut-il changer le nom de l'UT ? Si oui, le nom « Université de Toulouse Midi-Pyrénées » est-il le bon ?</p>

<ul style="list-style-type: none">• La mise en place d'un réseau de sites	
Le développement de nouvelles formations transversales inter-établissements	Qui délivre les diplômes transversaux (UT et/ou Composantes) ?
	La mise en place d'une politique sociale commune aux établissements : <ul style="list-style-type: none">• Envisagée par certains comme un élément pouvant renforcer le site• Ecartée par d'autres, car complexe à mettre en œuvre et aux retombées incertaines
La distinction « établissement associé/fondateur » actuelle est dépassée	Quel type de statuts pour les membres de l'UT, qui permettent de tenir compte de leur capacité d'engagement au sein du site ?